

AB CONSULT
SARL au capital de 1000,00 Euros

Siège social :
10 Rue de Penthièvre
75008 Paris.

R.C.S : 840 285 258

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/09/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le trente septembre à 10h00

Monsieur Amine BAZIZ, détenant 100 parts sociales, associé unique de la société **AB CONSULT**

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Amine BAZIZ, préside la séance en qualité de président et associé unique.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- le rapport de gestion de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

- ORDRE DU JOUR -

*** Dissolution de la société**

Monsieur le président expose aux membres de l'assemblée que la société a cessé son activité. Suite à cette cessation d'activité, la société se trouve sans activité et il est envisagé la dissolution anticipée de la société.

Ceci exposé, et personne ne demandant la parole, la question à l'ordre du jour est mise aux voix de la manière suivant :

RESOLUTION UNIQUE

L'associé unique de la société AB CONSULT, délibérant extraordinairement, autorise la dissolution anticipée de la société. L'associé unique autorise l'ouverture de la liquidation à compter de ce jour. La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Il nomme Monsieur Amine BAZIZ, demeurant au, 16 Rue Jacques DESFORGES à Sannois (95110), en tant que liquidateur et fixe le siège de la liquidation à l'adresse du siège social 10 Rue de Penthièvre 75008 Paris.

A cet effet, Monsieur Amine BAZIZ a tous pouvoirs pour signer tous actes et pièces, relatifs aux opérations ci-dessus autorisées, aux autres charges et conditions qu'il jugera convenables, consentir toute garantie, payer le prix ou prendre tout engagement nécessaire.

Cette décision est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de séance, signé après lecture par les associés présents.

Monsieur Amine BAZIZ

